

domination que par les grands Privileges que ces Ducs lui ont donnés, & qui ont été ratifiés par l'Empire. Ces Ducs & les Rois de Dannemarck y prétendent toujours de grands droits. Les Hambourgeois ont eu souvent bien de la peine à se maintenir contre ces droits appuyés de toutes les forces du Roi de Dannemarck. Un des grands Privileges de Hambourg, c'est la domination qu'ils prétendent & que par la voye de fait ils exercent sur l'Elbe, & sur tout le commerce qui s'y fait. Ceux de Crempe & de Stade disputent aux Hambourgeois un si beau Privilege. Ceux-ci, comme les plus forts, le maintiennent un peu par voye de fait.

Pour ce qui est de la forme du Gouvernement, il est en partie démocratique : Le peuple y a le maniement de l'argent, & le droit d'impôts. D'un autre côté l'Aristocratie y a lieu. Le Sénat a seul droit de convoquer ou de congédier le peuple, qui est obligé de rendre compte des deniers au Conseil. Quatre Bourguemestres composent le Conseil ou Sénat, trois Syndics, vingt Sénateurs & trois Secretaires. Ces Magistrats sont Juges Souverains.

La Ville de *Lubeck* n'est pas moins considérable que celle de Hambourg : Elle est même comme Capitale des Villes Anseatiques. Il paroît que ce terme *anseatique* signifie, selon son étymologie Saxonne, alliance ou confédération. Lubeck est aussi dans le Holstein comme Hambourg. Mais son Gouvernement est tout aristocratique, & entre les mains des Magistrats qui composent le Sénat au nombre de douze Bourguemestres choisis parmi les principaux Bourgeois. De leur jugement il n'y a d'appel qu'à l'Empire. Lubeck s'étant fait déclarer Ville Impériale depuis 500. ans. Le droit de Bourgeoisie ne s'acquiert pas aussi facilement à Lubeck qu'à Hambourg où tous les étrangers sont les bien
venus